

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 6

Artikel: Les deux Léman
Autor: Mogeon, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216206>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAÎSSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 5 février 1921. — Armoiries communales, suite (*Mérine*). — *LO VILHIO DÈVESÀ* : *Oncora Toupénatse* (*Marc à Louis du Conteur*). — *Tableaux Villageois* (*Jean des Sapins*). — Le coin de la ménagère. — Les deux Lémans (*L. Mogeon*). — A propos de ponctuation (*O. D.*). — Chez un sage (*Paul de Mussel*). — Pour des prunes. — **FEUILLETON** : La mère Menétray, suite et fin (*John-G. Péter*). — Fables express. — Vaudoises.

ARMOIRIES COMMUNALES

(Suite.)

Mex. — La commune de Mex a eu l'heureuse idée de reprendre à son compte les simples et belles armoiries des seigneurs de Mex : Un chevron rouge sur un champ d'or.

* * *

Mézières. — Les armes de Mézières sont modernes : une tige fleurie de plante de pommes de terre émerge d'un mont vert à trois sommets; près du bord supérieur de l'écu, surmontant la plante, une étoile d'argent. C'est un souvenir de la dime sur les pommes de terre qui amena l'arrestation du pasteur Martin; l'étoile rappelle que les Cerjat furent les derniers seigneurs de Mézières.

* * *

Montagny porte, d'après un sceau du XVIII^e siècle, une pince d'écrivisse rouge sur un fond blanc. Cette pince est celle qui manque au crustacé qui, comme nous le verrons, figure sur les armoiries d'Onnens. Cette dernière commune aurait perdu cet appendice à la suite d'un partage ou d'un différend, avantageux pour Montagny, mais préjudiciable à Onnens.

* * *

Mont sur Rolle. — Le papier officiel de cette commune était jadis timbré d'un écusson d'or avec croix noire, armoiries des sires de Mont, soit de la baronnie de Mont. Dès lors MM. Henrioud et Dubois ont découvert aux archives de Rolle un sceau du XVIII^e siècle de la commune de Mont-le-Grand, fixé à un acte de bourgeoisie en faveur de Barthélemy May, ancien bailli de Nyon. D'après ce document l'écusson de Mont serait divisé obliquement de bas en haut et de gauche à droite, vert en haut, blanc en bas, une barre rouge couvre la limite des deux demi-champs, de la pointe de l'écusson et sur la partie blanche s'élève un mont vert. Nous ne savons si cet écusson a été reconnu officiellement et serions reconnaissant d'avoir un éclaircissement sur ce point.

Mérine.

* * *

Un des auteurs des projets d'armoiries cités par M. Kohler fait remarquer que le croquis présenté doit se blasonner : *de... au canard (bégot) de... au chef aux armes de la bannière de Bourg.*

Un *bégot* ou *bégot* en patois signifie canard; un jars se dit *gantzou* (glossaire du doyen Bridel).

Chez l'antiquaire.

— 1300 francs ce fauteuil Louis XVI! Vous me l'avez fait 300 francs l'an dernier...

— C'est vrai, mais je le garantis authentique, et puis, la main d'œuvre a tellement augmenté.



ONCORÀ TOUPENATSE

VO rappela-vo de clli Toupénatse que l'étai tant serrà, retreint et pirate? Vo z'ein é contà l'histoire l'autr'hi. L'è li que desai lo leindéman de son mariàdzo: « Ma fenna mè revint à mè de sat francs la livra. » Vu oncora vo z'ein dere iena de clli coo. L'è oncora pe veretàllia que l'autra.

Toupénatse l'avai ètà d'obedzi de reprenndre on ovrai. La fenna pouève pas tot fère. Et pu, l'avai z'u on mousse quauque z'annàte aprì. L'affère n'avai pas ètà solet. L'avai faliu lo tire-mondo et pu oncora on maldzo. Et pu bailli dâi picailon pas pou. Pouève bin dere: « Mon petit Alèquesi mè revint à mè de houtanta franc la livra. »

Cein lài baillive dâi refrezon rein que de lài peinsà et chève à grante grotte du que savai que sa fenna pouève pas prau lài aidhi pè sa campagne et que lài faillai preindre on ovrai. Sisse n'ètai pas trau conteint de son crapin de maître et principalement de cein qu'on lài baillive à medzi ài repé. Et pu ti lè dzo l'ètai onna novalla inveincho de Toupénatse po que l'ovrai ne medzai pas trau. Dâi coup, ào maitet dau dinà, Toupénatse desai: « Lo teimps l'è ào grabudzo. Va pliovà. Faut vito allà attrapà cliu dau-trai tsiron de fein. » Et on partessai à veintro vouai-su. On autro iadzo, ie desai: « L'è epouàirau cein que la vicaille l'a reintseri. La faut tsouyi. » Bref, lè cougnessai tote et iena per dessus.

Tot cein bourlève son ovrai que l'avai on appétit vorace et l'a imaginà quemet ie porrai de tein z'à autro lài rivà son cliu.

On coup, po dinà, lài avai dâo sâocesson. Toupénatse copève dâi rolets asse minço qu'onna follié de papà et po que l'ovrai ne tràove pas l'affère courienza, lài fasai:

— Dau sâocesson, dou rolets, cein fâ on galé dinà. Mâ po que sâi bon, lo faut copà cliu et onna brava dzein quemet lè l'a bin meretà de medzi bon!

— Accuta-vâi, noutron maître, so repond l'ovrai, su pas asse brava dzein qu'on lo crâi. Onna tsaravoût quemet mè n'a pas fauna de medzi tant bon. Copà pi épais!

Marc à Louis du Conteur.

TABLEAUX VILLAGEOIS

L'Eglise.

C'est une vieille église qui se dresse, là-haut, sur sa colline. Son toit de tuiles brunes cache de vieux murs lézardés où croît la vigne vierge. Dans le large clocher, on voit, par les lucarnes sombres, les quatre cloches qui se balancent, en cadence, le dimanche matin, à l'heure du sermon. Et quand les cloches se sont tues, il reste d'elles un souvenir qui monte dans l'air bleu,

pas sur le village et va bien loin se perdre dans l'espace. Sur le seuil de leurs demeures, les gens regardent passer ceux qui vont à l'église. Ils s'achèment, d'un pas tranquille, par petits groupes sur la route ou dans les prés tout bourdonnants d'abeilles. L'heure sonne et les cloches se taisent.

Quand les fidèles ont passé sous le porche, on entend le pas lourd des sonneurs dans l'escalier; Puis il se fait un grand silence, un silence qui veut durer... Et, tout à coup, monsieur le pasteur monte en chaire.

LE COIN DE LA MÉNAGÈRE

Recette pour faire disparaître les taches d'huile sur les parquets. — Un moyen facile pour faire disparaître les taches d'huile sur un parquet est de les frotter avec un chiffon trempé de pétrole, puis de laver la place lorsque le pétrole est évaporé. On encaustique et on cire. On arrive aussi au même résultat en pressant sur la tache de la terre de Salinelles et en l'y laissant séjourner quelque temps. Cette terre est de la magnésie que l'on trouve près de Sommières, aux environs de Montpellier. Pulvérisée, elle jouit de la propriété d'absorber les corps gras.



LES DEUX LÉMAN

A leur origine, les journaux effrayaient de braves citoyens qui n'aimaient pas — l'espièce en est-elle morte? — la publicité des faits et gestes de la vie. Le *Journal de Genève* de 1826 contient à leur endroit quelques lignes d'une ironie charmante. Il suppose que dans la ville il s'est créé une « Société des immobiliers » pour revendiquer les droits de la routine et partir en guerre contre tout ce qui est gaz, vapeur et fil de fer. Nous assistons à une séance, au cours de laquelle on discute le cas d'un monsieur, membre de la Société, qui, dans un accès d'indiscipline, s'est embarqué sur le *Winkleried* pour aller à Ouchy, au lieu de prendre l'une des quatre voitures lentes qui attendaient les voyageurs sur la place de Bel-Air. Le voyageur trop pressé est exclu de la Société! Celle-ci, quinze jours après, entendait un rapport de M. Embourbé sur les moyens d'entraver les progrès de l'esprit humain.

Le 15 février 1826, un troisième bateau à vapeur sillonnait notre lac, dont il prit le nom : le *Léman*.

Il était de la force de 20 chevaux et construit spécialement pour le transport des marchandises — on était loin encore de l'époque des chemins de fer — par une société d'actionnaires composée de négoc-

cients et de capitalistes vaudois et genevois; à leur tête M. Marc Demole de Genève et M. Doxat de Pourtalès, de Lausanne.

Le *Journal de Genève* fait le compte-rendu d'une excursion du duc d'Orléans sur le nouveau bateau, le lundi 17 juin. Nous en extrayons les passages suivants :

« Le duc d'Orléans est arrivé le 15 au château de Coppet. Le 16 il a dîné et assisté à un bal chez la duchesse de Clermont-Tonnerre à sa campagne de Pregny. Le 17, il a visité les ateliers de bijouterie et d'horlogerie de M. Bautte et a été voir le panorama en relief de la Suisse. Lundi dernier on appareille au Molard le bateau à vapeur le *Léman*... »

Ici se produit un incident significatif, qui montre jusqu'où peut aller l'égarement de la courtoisie ou de la flatterie — comme on voudra. Le journaliste, un Genevois et Suisse de vieille roche, remarque amèrement qu'au départ, le bateau avait en poupe un drapeau fédéral, mais qu'une demi-heure après on le remplaça par un drapeau français :

« Si c'est là une galanterie, nous n'en ferons pas compliment aux entrepreneurs du bateau; elle est à notre avis une manière inconvenante de faire sa cour au prince qui, nous n'en doutons pas, eût été flatté d'être couvert par le pavillon helvétique. Il eût suffi, ce nous semble, d'arborer la couleur de S. A. R. à côté de celle de la Confédération. Cette union des bannières de deux peuples amis et alliés aurait également satisfait l'illustre voyageur et le peuple genevois qui ne sourira jamais à l'idée de voir disparaître le drapeau fédéral, ne fût-ce que pour une fête, pour un instant. »

Peu de semaines après, le 15 juillet, un quatrième bateau à vapeur était lancé à Ouchy; il portait le même nom : le *Léman*, auquel on ajoutait pour le distinguer du premier l'épithète de *Vaudois* : le *Léman Vaudois*. On avait fait venir pour la circonstance les trois premiers bateaux. Le quai était très animé, plusieurs embarcations circulaient enguirlandées. L'opération du lancement, qui devait avoir lieu à 3 heures, subit un retard. Il était 4 ½ heures que le *Léman Vaudois* persistait à rester sur terre ferme. On fit appel à la bonne volonté du *Guillaume-Tell*. Un câble fut fixé, aux extrémités opposées des deux bateaux. On tira, tira, tira... si fort que, le câble ayant été détaché, le *Guillaume-Tell*, pourvu d'une vitesse acquise accélérée, vint heurter le *Léman* premier numéro, qui, n'ayant pas prévu l'aventure, s'était imprudemment avancé. Ses flancs furent enfoncés, les ornements de la proue abîmés. Pour comble de malheur, le *Léman* n° II se précipita sur la poupe du *Léman* n° I. On peut juger de l'intérêt palpitant avec lequel le public, accouru en foule pour une cérémonie dont les détails subissaient une telle modification, assista à cet épisode drama-nautique. Aucun accident de personne ne fut à déplorer. Il y eut simplement une formidable casse. Bientôt, la fête reprit ses droits : « le *Léman Vaudois*, brillant de fraîcheur et d'élégance, écrivait un témoin oculaire, ralentit majestueusement sa course au bruit des fanfares et des canons. »

Le *Léman Vaudois* fut victime d'une violente tempête le 3 janvier 1827; il eut de la peine à se tirer d'affaire. Le lac était trop démonté pour qu'un autre bateau à vapeur risquât de se perdre en voulant sauver son confrère. On était devant Sêcheron, où le *Léman* arrivait d'Ouchy. Une forte bise remplaça brusquement le vent du sud-ouest. La chaloupe et les petites embarcations dont disposait le bateau furent mises hors de service. La cloche d'alarme retentit, mais personne n'osait s'aventurer dans un endroit si périlleux. Les vitres des salons se brisèrent et l'eau pénétra dans ceux-ci. Le bâtiment trouva enfin une solution : se faire échouer sur un lit de sable et de terre glaise qui était heureusement dans le voisinage. Cela dura des heures et des heures. Le salut devait venir de terre ferme sous forme d'un bateau parti de Genève « sur une espèce de traîneau » envoyé par M. le syndic de la garde et M. le procureur-général, qui assistèrent aux opérations. On lança le bateau de sauvetage à l'eau et bientôt, à travers mille difficultés, mais sans accident, l'équipage fut délivré et put enfin tâter du plancher des vaches. L'équipe de sauvetage arrivée en toute hâte de Genève était composée de Louis Goncét, pilote du *Guillaume-*

Tell, Gadán, batelier du même bateau et de neuf autres citoyens, dont le *Journal de Genève* a retenu les noms. Chacun d'eux reçut, en séance du « noble conseil d'Etat », une gratification de vingt francs.

Le *Léman Vaudois* vécut jusqu'en 1837 en léguant son nom à un troisième *Léman*... il devait même y en avoir plus tard un quatrième... qui n'existe plus... Les bateaux vont vite !

L. Mogeon.

A PROPOS DE PONCTUATION

IL ÉTAIT du temps de nos grands-pères, alors qu'on avait encore des régents d'occasion et des inspecteurs quelconques.

Un jour, l'inspecteur était venu visiter une classe. Le régent était en train de faire une diétée à ses cinquante ou soixante élèves entassés dans une salle trop exigüe et manquant d'air et de lumière. Constatant que la ponctuation faisait complètement défaut, il en fit l'observation aux écoliers. Le maître, un tantinet vexé, dit alors en aparté : « L'inspecteur est un âne. » Ce dernier entendit fort bien la réflexion désobligeante de son subordonné, mais ne souffla mot.

A la fin de la leçon, il fit un speech d'usage, insista sur l'utilité de la ponctuation et pour prouver son dire, il écrivit au tableau noir :

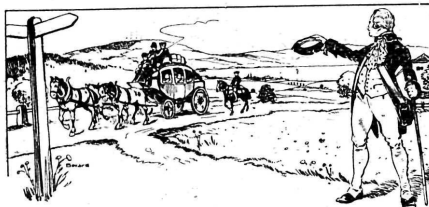
Le régent dit : l'inspecteur est un âne.

S'adressant de nouveau à ses auditeurs, il leur fit comprendre qu'en conservant les mêmes mots, mais en ponctuant différemment, on obtenait la phrase suivante :

Le régent, dit l'inspecteur, est un âne.

Tête du régent.

O. D.



CHEZ UN SAGE

UNE jolie page que voici est de Paul de Musset. Elle raconte une visite à Jasmin, le perrier-poète d'Agen, auteur de poésies remarquables en dialecte provençal.

Jasmin, qui était un modeste, aimait son patois provençal et savait le faire aimer. Chez nous, ou le patois a encore de fort bons interprètes, certes, pourquoi donc le nombre diminue-t-il de jour en jour des personnes qui se font un devoir de le cultiver ? On trouvera mi-sax, pourtant, l'âme du pays que nous aimons que dans le rustique et savoureux parler de nos pères ?...

Mais nous sommes à Agen, pour le moment. Voici la boutique de Jasmin. Entrons-y avec Paul de Musset.

* * *

Grâce à Charles Nodier, qui a su distinguer un talent modeste, enfoui en province, je connaissais quelques vers du poète gascon Jasmin. Un matin donc, vers sept heures, la diligence s'arrêtant au milieu d'une place, je lus cette inscription au-dessus d'une boutique : *Jasmin, coiffeur de jeunes gens*. Nous étions à Agen. J'avalai ma tasse de café plus vite que les autres, et j'entraî chez le plus lettré des perriers. Sur une table était un amas de brochures et de journaux du Midi.

— M. Jasmin ?... demandai-je en entrant.

— C'est moi, monsieur, répondit un grand garçon d'une figure brune et animée, qui me parut avoir environ trente ans.

— Veuillez me raser, je vous prie.

— Il fallait bien entrer en conversation.

— J'ai lu vos vers, monsieur, ajoutai-je aussitôt, avant qu'il posât la savonnette sur mon menton.

— Monsieur comprend donc le patois ?

— Médiocrement ! Un de mes amis de ce pays m'a expliqué les passages difficiles. Mais, dites-moi, monsieur Jasmin, pourquoi, vous qui paraissiez connaître parfaitement le français, écrivez-vous dans une langue qui n'est en usage dans aucune capitale.

— Eh ! monsieur, appartient-il à un pauvre rimeur

comme moi de singer vos grandes célébrités de Paris ? J'ai vendu dix-huit cents exemplaires de mes poésies, et certainement tout ce qui parle gascon ne les connaît pas encore. Il y a bien au moins six millions d'habitants en Languedoc.

Le savais-je fermant la bouche, je tardai longtemps à répliquer :

— Mais cent mille personnes au plus savent lire, et vingt mille à peine sont capables de goûter vos ouvrages.

— Eh bien ! je me contente de ce public restreint. Et peut-être avez-vous à Paris plus d'un écrivain qui ne possède pas plus de vingt mille lecteurs. Ma petite réputation serait bien vite égarée, si elle essayait de voler par toute l'Europe. La voix qui paraît sonore dans une étroite enceinte n'est plus entendue au milieu d'une vaste plaine. Et puis, mes lecteurs étant réunis dans un rayon de quarante lieues, il en résulte des avantages réels pour un auteur.

— Eh ! pourquoi n'abandonnez-vous pas votre rasoir ? demandai-je à ce singulier poète.

— Que voulez-vous ? Les muses sont capricieuses : elles donnent aujourd'hui de l'or, demain elles refusent du pain. Le rasoir m'assure le potage et la bouteille de bordeaux. D'ailleurs mon salon est un petit cercle littéraire où viennent les jeunes gens de la ville. Quand je vais dans une des académies dont je suis membre, on ne trouve pas mauvais que je manie des instruments moins nobles que la plume, et le plus ordinairement toutes les figures de l'assemblée ont passé dans mes mains.

Il est vrai que Jasmin rase plus habilement qu'aucun autre poète. Après une longue conversation avec cet homme simple, j'éprouvai une certaine confusion en déposant sur la table la pièce de cinquante centimes qu'il devait, cette fois, à son talent plutôt qu'à ses rasoirs, et je remonta en voiture, charmé de sa modestie et de son esprit.

Paul de Musset.

POUR DES PRUNES

A la saison des prunes, c'est la blonde reine-claude, si chère aux gourmets et aux abeilles, qui ouvre la marche en mêlant son ambre parfumé à l'or des abricots et au velours des pêches.

La reine-claude est la fine fleur des prunes; c'est la plus délicate, la plus juteuse et la plus odorante. Elle trône en souveraine dans les corbeilles aristocratiques et on lui prodigue les honneurs du bocal. L'Orient est son berceau et elle remonte noblement aux croisades.

C'est, en effet, lors de la première croisade que des chevaliers français rapportèrent de la Palestine des pruniers qu'ils offrirent à la reine-claude.

La reine les fit planter dans ses jardins du palais des Tournelles et en surveilla elle-même la culture. Ces arbres exotiques produisirent des fruits parfumés et savoureux auxquels on donna le nom de « reine-claude ».

Il paraît qu'il arrivait assez souvent, pendant la nuit, qu'on volât ces prunes exquises. Un jeune et pauvre escholier ayant été pris en flagrant délit, on s'empressa de faire un exemple en le pendant en face des pruniers qu'il avait dévalisés.

Mais voici que, quelques jours après, un odieux vagabond met la main sur les diamants de la couronne et, comme l'escholier, il est condamné à la potence.

Arrivé au pied du gibet, se drapant dans sa gueniserie avec un cynisme gouaillieur, le voleur dit à la foule :

— Au moins, moi, si je suis pendu, ce n'est pas pour des prunes.

Telle est l'origine de ce dicton populaire.

Confirmation. — Un intempérant est sollicité par un ami de signer un engagement d'abstinence et finit par le décider en prenant le même engagement. Les signatures sont apposées. Alors notre homme, tout joyeux :

— Je suis bien content et, maintenant que l'affaire est en ordre, allons boire un demi !...

Au tribunal.

— Quel est votre âge, madame ?

— Je m'en remets à cet égard à la sagesse du tribunal.